

CHARTRE OFFICIELLE DU COMITÉ MADE-IN-JAPAN
Effective le 3 novembre 2011

1. **Mandat du club**

- Promouvoir la culture est-asiatique.

2. **Membership**

- N'importe quel membre du cégep ayant payé la cotisation de l'ASSO est un membre, mais non-officiel, du comité.

Membres officiels

- Membres ayant payé leur cotisation pour la période courante.
- Possédant une carte de membre du club.
- Ayant remplis une feuille de membre.

Cotisation

- 5\$ pour une session
- un manga pour une année
- Autres paiements possibles à la discrétion du comité exécutif.

Membership à Vie.

- Lors d'une donation immense au club et accepté par le comité exécutif.

3. **Les postes important au MIJ**

- Président
- Vice-président
- Secrétaire
- Trésorière
- Bibliothécaire

Le dictateur (Président)

- S'assurer du bon fonctionnement du comité.
 - Accueillir les nouveaux membres.
 - S'assurer que les autres membres importants font leur travail.
 - S'assurer du bon déroulement des activités.

Le vice-président

Doit :

- Remplacer le dictateur (Président) lorsque celui-ci ne peut accomplir correctement ses fonctions.

La secrétaire

Doit :

- S'assurer de la transmission de l'information à l'intérieur du comité et avec les instances externes.

Doit :

- S'occuper du bon déroulement papier.

Le/la trésorier(ère)

Doit :

- S'assurer du bon déroulement financier du club.

Le/la bibliothécaire

Doit :

- S'occuper de la gestion de la bibliothèque.
- Promouvoir la bibliothèque.
- Garder un lien constant avec les fournisseurs de manga.

Photographe

Doit :

- Garder des traces photographiques des événements du comité.
- S'assurer de rendre disponible ces dites traces.

4. Local et matériel du club

- Nous demandons aux membres du MIJ ainsi qu'à ceux qui ne sont que de passage de respecter le matériel contenu dans le local. Il est là pour votre divertissement et pour celui des autres. S'il est brisé ou volé nous ne pouvons plus en bénéficier. Le local et son contenu sont seulement à but récréatif.
- Lors d'un prêt au comité nous ne pouvons garantir l'intégrité physique de l'objet. Lors d'un bris, toute compensation sera voté en réunion.

Règles du local

- Ménage à tous les vendredis 14h.
- À n'importe quel moment, un membre du club pourra dire « Ménage », poussant ainsi les gens à nettoyer ou bien à quitter le club durant cet évènement.
- Les sacs doivent remplir (optimisation) l'étagère avant d'être au sol. Seule la dernière tablette sert pour les travaux.
- Interdiction de dormir sur les divans lors d'une surpopulation du club.
- Après 48h, tout objet perdu et déposer dans le bac d'objets perdus appartient au club. Le tout sera jeté le vendredi soir.
- S'il y a plus de 9 membres, n'importe quelle personne pourra alors se lever pour demander la fermeture de tous matériels électroniques.
- Lors d'une assemblée générale spéciale de l'ASSO ou du MIJ, le club sera alors fermé.
- La table sert en priorité à n'importe quel membre officiel voulant manger.
- Chaque membre doit être respectueux envers les autres. Lors de dispute ceux-ci devront le régler en dehors du local.
- Tout local emprunté par le comité pour celui-ci est sujet à la même règle.

5. Respect des membres

- Aucune représentation de membres du comité n'est permise peu importe la fin, sans leur autorisation.
- « Violer » les membres du club sur les divans est permis et favorisé lors de leur initiation par les membres officiels.*
 - * Dans le cas où il n'y a pas de divan, la première table au centre sera considérée comme un divan.

6. Accès à la bibliothèque

- Pour y avoir accès vous devez être membre officiel possédant une carte de membre.